



TARIFS 2023 – 2024

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

Une contribution annuelle est demandée à tous pour financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires pour le bon fonctionnement de l'école.

Le tarif A correspond à la contribution obligatoire de base, les tarifs B et C correspondent à une contribution « bienfaiteur » de solidarité.

Cat.	Contribution	Tarif mensuels * (frais annexes compris)
A	572€	87.72 € / mois
B	632 €	94.39 € /mois
C	715 €	103.61 € / mois

*Les tarifs mensuels sont calculés sur une base de 9 mois (octobre à juin) et comprennent la contribution des familles et les frais annexes.

FRAIS ANNEXES (COMPRIS DANS LES TARIFS MENSUELS)

Cotisations reversées à l'Enseignement Catholique	51 €
Pastorale et culture chrétienne	12 €
Assurance scolaire	11.5 €
Fournitures scolaires et location de livres	66 €
Activités	55 €
Cotisation APEL	22 €

Cotisation APEL (Association des Parents d'Elèves) : cette cotisation annuelle facultative comprend l'adhésion à l'association ainsi que l'abonnement au magazine « Famille et Education » qui propose tous les deux mois aux parents abonnés des informations et des conseils sur la scolarité et les grandes questions éducatives.

Fournitures : cahiers, protège-cahiers, feuilles, fichiers et consommables pour travaux manuels.

Activités : anglais, informatique, escrime, tennis de table, handball, danse, chorale, cinéma, sorties scolaires, classe découverte etc. (variable selon les projets de classe ou d'école).

PRESTATION DE RESTAURATION

Le forfait annuel est calculé en fonction des sorties prévues à la journée (tournois sportifs, sorties scolaires...). Un tarif dégressif est prévu pour les familles à partir du deuxième enfant.

Forfait annuel (4 repas /semaine) : 1^{er} enfant 897 €, 2^{ème} enfant 731.5 €, 3^{ème} enfant et plus 662.07 €

Prix du repas exceptionnel : 7 € (vendu au secrétariat par carnet de 5 tickets, soit 35 €).

Repas : 2 entrées (au choix), 2 plats (au choix et poisson tous les vendredis), légumes ou féculent, pain, fromage/produit lacté non sucré, 2 desserts (au choix) et corbeille de fruits frais.

ACCUEIL PERISCOLAIRE A L'ECOLE : LE MATIN A PARTIR DE 7H45 ET LE SOIR JUSQU'À 18H30

Garderie du matin (réservée exclusivement aux familles ayant des obligations professionnelles) : gratuite

Garderie, étude du soir : 3.5 € (vendu au secrétariat par carnet de 5 tickets, soit 17.5 €).

Forfait annuel garderie, étude surveillée : 350 €

MODE DE REGLEMENT

Mensuel : uniquement par prélèvement automatique (octobre à juin soit 9 mois)